

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	10
PRESENTS	8
VOTANTS	8

**CONVOCACTION**

Datée	du 24/01/2025
Affichée	le 24/01/2025

**OBJET**

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CDC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-Ville de L'Aigle

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-quatre janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Virginie VIOLET  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés :** Jean-Luc BEAUFILS  
Nathalie LENÔTRE

Monsieur SELLIER rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
RAI	16 rue Beauséjour	CDC	Energie	06/12/24	1 700,00 €
CRULAI	14 rue du Pays d'Ouche	CDC	Energie	09/12/24	2 100,00 €
L'AIGLE	44 La Cote Douce	CDC	Energie	13/12/24	1 500,00 €
CRULAI	3 rue du Moulin	CDC	Autonomie	13/12/24	1 000,00 €
MOULINS LA MARCHE	7 rue Flandre Dunkerque	CDC	Energie	13/12/24	2 100,00 €
LA FERTE EN OUCHE	Impasse des Roncerets	CDC	Energie	16/01/25	500,00 €
				Total	8 900,00 €

Ces subventions représentent un montant de 8 900 €.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250130-2025-01-30-006b-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025

**Le bureau, après avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** aux particuliers selon le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 07 FEV. 2025  
Publié en ligne le 07 FEV. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER

